

.....  
Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois

Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin

Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic-  
Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 décembre 2022

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228175001

**Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 et quatre contrats à Pépinière Jardin 2000 inc., pour les lots 2, 3, 4 et 5 pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2023, l'arrosage et l'entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2023 à 2026. Dépense totale de 10 517 229,20 \$, taxes incluses (contrats 8 413 783,36 \$ + contingences 841 378,34 \$ + variation des quantités 1 262 067,50 \$). Appel d'offres public 22-19495 (2 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Valérie Patreau  
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE228175001**

*Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 et quatre contrats à Pépinière Jardin 2000 inc., pour les lots 2, 3, 4 et 5 pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2023, l'arrosage et l'entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2023 à 2026. Dépense totale de 10 517 229,20 \$, taxes incluses (contrats 8 413 783,36 \$ + contingences 841 378,34 \$ + variation des quantités 1 262 067,50 \$). Appel d'offres public 22-19495 (2 soumissionnaires)*

À sa séance du 30 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 décembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction gestion des grands parcs et milieux naturels, Division forêt urbaine du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports ont expliqué que ce contrat s'inscrit dans le plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qu'il pilote depuis 2012. Pour l'année 2023, 12 arrondissements et partenaires ont déposé une demande, incluant une liste de sites prêts à recevoir un arbre. Conformément à la stratégie employée par la Ville pour solliciter le marché, le contrat a été divisé en cinq lots, qui regroupent d'un à quatre arrondissements et qui comptent un nombre plus ou moins élevé d'arbres, afin de respecter la capacité des plus petits soumissionnaires.

Les invités ont ensuite passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres, publié du 24 août au 27 septembre 2022. Ils ont d'abord voulu souligner que l'estimation des coûts au contrat avait été préparée en collaboration avec la division de la Gestion de projets et services administratifs, à partir des soumissions reçues pour des travaux de même nature réalisés en 2021 et 2022. À la suite d'un sondage fait auprès des pépinières et pour refléter l'inflation, une augmentation de 10 % a été appliquée à la fourniture d'arbres et de 8 % aux autres items du bordereau.

Les preneurs du cahier des charges intéressés avaient la possibilité de déposer une offre sur un ou plusieurs lots et ils devaient fournir leur capacité maximale annuelle pour la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres. Pour les lots 1,2,3 et 5, la Ville a reçu deux soumissions parmi les cinq preneurs du cahier des charges. En ce qui a trait au lot 4, qui est le seul dont la valeur est de plus de 2 M\$ et répondant aux critères d'examen des contrats, un unique soumissionnaire a déposé une offre, malgré les efforts déployés pour ouvrir le marché. D'après les responsables, très peu d'entrepreneurs se qualifiaient pour ce lot, qui est celui qui compte le plus d'arbres. Le manque de main-d'œuvre, la difficulté d'approvisionnement en arbres et la hausse de la demande pour ce type de service à Montréal, comme dans plusieurs autres municipalités, pourraient expliquer le faible nombre de soumissionnaires.

Étant donné que l'analyse montre un écart favorable à la Ville de 8,9 % entre la soumission présentée par Pépinière Jardin 2000 inc. et la dernière estimation, le Service a recommandé d'accorder ces contrats.

Durant la période de questions qui a suivi, les commissaires ont interrogé les personnes-ressources au sujet de la portion d'entretien et d'arrosage au contrat. Quelle est la durée de l'engagement, la nature des travaux d'entretien et les préparatifs préalables? Est-ce que les nouvelles normes pour les fosses de plantation s'appliquent? En réponse, le Service précise que le contrat prévoit le remplacement des arbres dans la première année ainsi que l'entretien et l'arrosage, tous les sept jours, durant trois ans. Est-ce vraiment efficace d'attribuer la responsabilité d'arroser sur un même tronçon de rue à plusieurs entreprises? a demandé la Commission. C'est également une préoccupation de la Ville, a précisé le Service, toutefois, cette pratique constitue une forme de gage, puisque l'arrosage et l'entretien nous permettent de conserver la garantie sur les trois premières années de vie de l'arbre. En ce qui a trait aux fosses, les emplacements fournis par les arrondissements sont souvent des fosses déjà existantes où des frênes ont été abattus et les nouvelles normes ne s'appliquent pas dans ces cas.

Il a également été question de la capacité des arrondissements, à qui revient la responsabilité de préparer les fosses et de réaliser les travaux d'élargissement des trous d'arbre dans les trottoirs, pour favoriser une meilleure irrigation. Il y a potentiellement un enjeu de capacité au niveau des arrondissements pour effectuer ces travaux au préalable, constatent conjointement les commissaires et les invités.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la vice-présidente remercie les ressources de la Direction gestion des grands parcs et milieux naturels, Division forêt urbaine du Service des

grands parcs du Mont-Royal et des sports, pour leur présentation et leurs réponses et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE228175001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**